



Municipalité de Sainte-Justine-de- Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

À la séance ordinaire du 8 février 2022, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 370 intitulé : "RÈGLEMENT N° 370 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022".

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE
FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Day, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal le 9 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois de février deux mille vingt-deux.

François Day, directeur général et greffier-trésorier